



VIDE-GRENIER 2025

Règlement

MION association organise un vide-grenier, **dimanche 5 octobre 2024, de 9h30 à 15h00**, dans la rue des Primevères et la rue de la Lavande.

MION association assure la publicité de ce vide-grenier par voie d'affiches, de presse, de mailing, d'insertion sur son site internet, Facebook, Instagram et tout autre moyen de son choix.

1. INSCRIPTION

L'inscription est **obligatoire** avant la date du vide-grenier, **au plus tard jeudi 2 Octobre 2025. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

L'inscription se fait uniquement via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/mion-association/evenements/vid-grenier-2025>

Le tarif est de **10€** par emplacement (**8€** pour les membres de Mion Association).

Une carte d'identité sera à présenter le jour du vide grenier.

2. VENTES

Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant, ce qui exclut la revente d'objets neufs ou confiés par un commerçant. Pas de vente professionnelle. Les meubles trop encombrants (canapé, armoire, grosse bibliothèque, gros électroménager) sont interdits. **MION association se réserve le droit d'accepter ou de refuser un participant.** En cas de litige avec un exposant, elle procédera au remboursement des frais de participation avancés.

3. HORAIRES

L'installation des exposants se fera **dimanche 5 octobre de 8h00 à 9h15.**

Aucun véhicule ne sera autorisé dans le périmètre du vide-grenier au-delà de 9h15. Aucune installation occasionnant une gêne excessive vis-à-vis du public ou des autres stands n'est possible après 9h. La manifestation se termine à 15h00. Le rangement en fin de manifestation devra être terminé au plus tard à 16h00. Chaque exposant devra repartir avec la totalité de ses invendus et laisser son **emplacement propre.** Aucun encombrant ne doit rester dans la rue, l'association étant tenue de rendre les lieux en parfait état de propreté.

4. EMPLACEMENTS

Les emplacements sont long d'environ trois (3) mètres linéaires, sur trottoir. **Ils sont attribués vides** (sans table ni chaise) **et en fonction d'un plan d'installation prédéfini par les organisateurs.** Les places allouées sont définitives.

Les résidents des rues concernées par le vide-grenier peuvent demander à être placés, dans la mesure du possible, devant leur habitation/garage, en le précisant sur le bulletin d'inscription.

5. ANNULATION

En cas de météo défavorable, MION association se réserve le droit d'annuler le vide-grenier. Une date de repli est prévue le dimanche suivant, le **12 Octobre**.

En cas de report, l'association préviendra les participants le matin avant 7h par mail ou SMS selon les coordonnées fournies. Les personnes ne pouvant reporter leur participation pourront demander remboursement par mail à l'adresse fournie en fin de document.

En cas d'impossibilité d'être présent le jour de la manifestation, merci de bien vouloir prévenir au plus tôt les organisateurs, idéalement avant la clôture des inscriptions. **Aucun remboursement ne pourra être effectué pour toute demande d'annulation de réservation de stand intervenant au-delà du samedi 27 Septembre inclus.**

6. COMMUNICATION

MION association se réserve le droit de réaliser des prises de vue pendant la manifestation en vue de communiquer sur ses différents supports (Facebook, instagram, Site internet, presse...).

L'inscription à la manifestation vaut acceptation de l'intégralité de ce règlement.

contact@mionassociation.org

www.mionassociation.org

